

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Guillaume Landry, Dany Langlois (à l'exception des résolutions 2025-295 et 2025-296), Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Sont absents : Michel Champigny et Denis Gilbert

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

2025-259 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance du 1^{er} octobre 2025. Il est 19 h.

ADOPTÉ

21 personnes présentes dans la salle.

2025-260 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DE SEPTEMBRE 2025

1 Invitation – Jour du Souvenir – 9 novembre 2025
La Légion royale canadienne

2 Semaine des tout-petits
Collectif petite enfance

2025-261 CORRESPONDANCES DE SEPTEMBRE 2025

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les correspondances du mois de septembre soient reçues.

ADOPTÉ

2025-262 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2025-263 AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à des travaux municipaux avec la Gestion Sogepal Inc. agissant pour Place East-Angus S.E.C. pour le développement Super C. **ADOPTÉ**

2025-264 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL AINSI QUE DU TRAITEMENT DES PLAINTES RÉVISÉE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail ainsi que du traitement des plaintes révisée datée du 1^{er} octobre 2025, soit adoptée. **ADOPTÉ**

2025-265 PUBLICATION DU BUDGET ANNUEL – CHOIX DU MODE DE DIFFUSION

ATTENDU QUE la municipalité doit rendre public son budget annuel conformément aux dispositions légales applicables;

ATTENDU QUE l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoit que le sommaire du budget peut être transmis soit par envoi à chaque adresse civique, soit par publication dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville juge plus approprié et économique d'opter pour la publication du budget dans un journal local;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus exerce son droit de publier annuellement le sommaire de son budget par avis dans un journal diffusé sur son territoire, conformément aux dispositions légales applicables, en remplacement de l'envoi postal à chaque adresse civique. **ADOPTÉ**

2025-266 DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h :

* 12 janvier	* 2 février
* 2 mars	* 13 avril
* 4 mai	* 1 ^{er} juin
* 6 juillet	* 10 août
* 14 septembre	* 5 octobre
* 2 novembre	* 7 ^r décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier, conformément à la loi. **ADOPTÉ**

2025-267 MODIFICATION CONTRAT DE CESSION DE LOT 6 577 029

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger, ainsi que Bruno Poulin, greffier-trésorier soient autorisés à signer la modification au contrat de cession du lot 6 577 029 du Cadastre du Québec, en y ajoutant une servitude et en accordant un délai supplémentaire de 2 ans à partir de la résolution, afin de procéder à la réalisation du projet de construction. **ADOPTÉ**

2025-268 DÉLÉGATION VENTE POUR TAXES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le greffier-trésorier Bruno Poulin soit mandaté pour représenter la Ville lors de la vente pour taxes du 13 novembre 2025 à la MRC du Haut Saint-François et d'agir dans les meilleurs intérêts de la Ville en ce qui concerne les ventes d'immeubles de son territoire. **ADOPTÉ**

2025-269 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de septembre au montant de 367 124.22 \$ (259 995.47 \$ par chèque et 107 128.75 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de septembre au montant de 180 061.84 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2025-270 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 8 septembre 2025, les prévisions finales 2025, ainsi que le rapport comparatif, datés du 26 septembre 2025, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier. **ADOPTÉ**

**2025-271 AUTORISATION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – LISTE
DU 22 SEPTEMBRE 2025**

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit autoriser tout transfert budgétaire entre postes de dépense, conformément aux dispositions de la Loi et aux règles de la municipalité;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a déposé au Conseil une liste datée du 22 septembre 2025 présentant les transferts budgétaires requis;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste et en accepte les termes;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus autorise les transferts budgétaires tels que présentés dans la liste déposée par le greffier-trésorier en date du 22 septembre 2025, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ADOPTÉ

2025-272 SALAIRES ÉLECTIONS 2025

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le salaire d'élection du président d'élection lorsque celui-ci travaille hors des heures de bureau soit rémunéré au plus élevé entre le salaire prévu au règlement 814 de la Ville de East Angus ou le taux horaire prévu à son contrat de travail.

ADOPTÉ

2025-273 CRÉDIT-BAIL – BANQUE TORONTO-DOMINION

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la mairesse Lyne Boulanger, et le greffier, Bruno Poulin, soient et ils sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus, crédit-preneur, avec la Banque Toronto-Dominion, crédit-bailleur, le contrat de crédit-bail à taux fixe pour l'achat d'une rétrocaveuse JCB 3 CX pro acquis de Bossé Québec Inc. au prix de 229 642 \$ excluant les taxes étant payable comptant;

Que le paiement mensuel soit établi à 4 300.48 \$ pour un taux annuel de 4.85 % l'an pour toute la durée de l'amortissement pour un terme de 60 mois à l'expiration duquel le solde deviendra exigible.

ADOPTÉ

**2025-274 APPUI – INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À
L'INTERSECTION DES ROUTES 214 ET 253 (PROJET
SUPER C)**

ATTENDU QUE le projet de développement du supermarché *Super C* sur le territoire de la Ville de East Angus générera une augmentation significative du volume de circulation dans le secteur;

ATTENDU QUE l'intersection des routes 214 et 253 est déjà considérée comme un point névralgique en matière de sécurité routière et de fluidité de circulation;

ATTENDU QUE la mise en place d'un feu de circulation permanent à cette intersection permettrait d'améliorer la sécurité des usagers de la route et de soutenir adéquatement le développement commercial du secteur;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'aménagement, de la signalisation et du contrôle de circulation sur les routes numérotées relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus appuie la demande d'installation d'un feu de circulation à l'intersection des routes 214 et 253, afin d'assurer la sécurité des citoyens et de répondre aux besoins liés au projet de développement commercial *Super C*;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François, afin d'appuyer officiellement la démarche.

ADOPTÉ

**2025-275 PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION DU PPCMOI NUMÉRO
2025-275 POUR L'IMPLANTATION D'UNE HABITATION
MULTIFAMILIALE DE 8 LOGEMENTS SUR LE LOT 4 183 099**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de East Angus a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone résidentielle Rc-3 sur la rue des Pins;

ATTENDU QUE la demande comprend un élément dérogatoire au règlement de lotissement numéro 746 concernant la superficie minimale de lot;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les PPCMOI et a recommandé son approbation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le présent projet de résolution de PPCMOI 2025-275 autorisant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur l'immeuble sur le lot 4 183 099 du Cadastre du Québec, qui se situe sur la rue des Pins dans la zone résidentielle commerciale RC-3, en dérogation à l'article 7.6 du Règlement de lotissement numéro 746, soit adopté aux conditions suivantes :

- Que la superficie minimale du lot pour une habitation multifamiliale de 8 logements soit réduite à 889 m².

ADOPTÉ

2025-276 ABROGATION – RÉSOLUTION 2025-039

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la résolution 2025-039 intitulée « Dérogation mineure – Lot 4 183 099 (85, rue Des Pins) » soit abrogée.

ADOPTÉ

2025-277

**RÉSOLUTION — AUTORISATION DE DÉMOLITION –
IMMEUBLE SIS AU 243-245 RUE AUBIN**

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition de l'immeuble situé aux 243-245, rue Aubin a été dûment déposée conformément au *Règlement numéro 867 sur la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition, lors de sa séance tenue le 29 septembre 2025, a rendu une décision favorable à la démolition, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au *Règlement 867* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents requis ont été présentés et déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- a) D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé aux 243-245, rue Aubin, conformément à la décision rendue par le comité de démolition le 29 septembre 2025 et au *Règlement 867 sur la démolition d'immeubles*;
- b) DE CONFIER à la Direction générale et au Service d'urbanisme le suivi administratif nécessaire à l'émission des permis afférents et à la mise en œuvre de la présente résolution;
- c) D'EXIGER que les travaux de démolition soient réalisés conformément aux normes applicables en matière de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement.

ADOPTÉ

2025-278

**RÉSOLUTION — AUTORISATION DE DÉMOLITION –
IMMEUBLE SIS AU 164-166 SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition de l'immeuble situé aux 164-166 rue, Saint-Hilaire a été dûment déposée conformément au *Règlement numéro 867 sur la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition, lors de sa séance tenue le 14 juillet 2025, a rendu une décision favorable à la démolition, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au *Règlement 867* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents requis ont été présentés et déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- b) D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé aux 164-166, rue Saint-Hilaire, conformément à la décision rendue par le comité de démolition le 14 juillet 2025 et au *Règlement 867 sur la démolition d'immeubles*;
- b) DE CONFIER à la Direction générale et au Service d'urbanisme le suivi administratif nécessaire à l'émission des permis afférents et à la mise en œuvre de la présente résolution;
- c) D'EXIGER que les travaux de démolition soient réalisés conformément aux normes applicables en matière de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement.

ADOPTÉ

2025-279

**RÉSOLUTION — AUTORISATION DE DÉMOLITION –
IMMEUBLE SIS AU 169 ANGUS SUD**

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition de l'immeuble situé aux 169, rue Angus Sud a été dûment déposée conformément au *Règlement numéro 867 sur la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition, lors de sa séance tenue le 14 juillet 2025, a rendu une décision favorable à la démolition, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au *Règlement 867* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents requis ont été présentés et déposés au dossier;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- c) D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé au 169, rue Angus Sud, conformément à la décision rendue par le comité de démolition le 14 juillet 2025 et au *Règlement 867 sur la démolition d'immeubles*;
- b) DE CONFIER à la Direction générale et au Service d'urbanisme le suivi administratif nécessaire à l'émission des permis afférents et à la mise en œuvre de la présente résolution;
- c) D'EXIGER que les travaux de démolition soient réalisés conformément aux normes applicables en matière de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement.

ADOPTÉ

2025-280

**APPROBATION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ –
LOT 6 672 822 RUE GAULEY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande visant l'approbation d'un projet résidentiel intégré sur le lot numéro 6 672 822, situé sur la rue Gauley;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la construction de neuf (9) immeubles multifamiliaux de treize (13) logements chacun, pour un total de cent dix-sept (117) unités résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE le style architectural retenu est conforme à celui utilisé dans d'autres constructions déjà réalisées par le même propriétaire sur la rue Gauley, assurant une cohérence d'ensemble et une intégration harmonieuse au secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend deux cent vingt-quatre (224) espaces de stationnement et un aménagement paysager intégrant des îlots de verdure afin de bonifier l'esthétique et l'intégration du développement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 24 septembre 2025, a recommandé unanimement l'approbation de ce projet;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- a) D'APPROUVER le projet résidentiel intégré présenté pour le lot 6 672 822, rue Gauley, tel que décrit dans les plans déposés et conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- b) DE RECONNAÎTRE que le projet comprend la construction de neuf (9) immeubles multifamiliaux de treize (13) logements chacun, pour un total de cent dix-sept (117) unités, de même que deux cent vingt-quatre (224)

espaces de stationnement et un aménagement paysager intégrant des îlots de verdure;

- c) D'AUTORISER la Direction générale et le Service d'urbanisme à délivrer les permis et certificats requis, sous réserve de la conformité aux règlements municipaux et aux conditions d'usage applicables. **ADOPTÉ**

2025-281 ADJUDICATION DE CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES PRÉCISES AVEC CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de recherche de fuites avec corrélateur acoustique à l'entreprise Aqua Data pour un montant de 6 435 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2025-282 ADJUDICATION DE CONTRAT – SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu quatre offres.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville accepte la soumission du plus bas soumissionnaire soit Sel Warwick pour l'achat de sel de déglacage au prix de 101.14 \$ la tonne en provenance de Bécancour, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2025-283 ADJUDICATION DE CONTRAT – CLÔTURE GARAGE MUNICIPAL

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation d'une clôture autour du garage municipal à l'entreprise Clôtures Sherbrooke pour un montant de 60 091 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans le document daté du 16 septembre 2025

Il est entendu que ce projet sera financé à même surplus accumulé libre. **ADOPTÉ**

2025-284 ADJUDICATION DE CONTRAT – GESTIONNAIRE POUR LES RÉNOVATIONS DU CENTRE CULTUREL

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de service de gestionnaire à taux horaire fixe pour le projet de rénovation du Centre culturel à la firme GPIC inc. pour un montant estimé de 10 000 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans le document daté du 8 août 2025. **ADOPTÉ**

**2025-285 ADJUDICATION DE CONTRAT – PROJET DE
SURVEILLANCE**

Il est unanimement résolu

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation de caméra et d'alarme à l'aréna Robert-Fournier, aux Parc des Deux Rivières et à la Vieille gare du papier à l'entreprise Alarme Sherbrooke inc. pour un montant de 25 593.26 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans le document daté du 15 septembre 2025.

Il est entendu que ce projet sera financé à même surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

**2025-286 ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT
RÉSERVOIR EAU CHAUDE ZAMBONI**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation du réservoir à Zamboni à l'entreprise Plomberie PLV inc. pour un montant de 8 500 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans le document daté du 29 septembre 2025.

ADOPTÉ

2025-287 PLAN DE PARTENARIAT – LA RADIO DU HAUT

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adhère au plan de visibilité – Partenaire visionnaire au coût de 10 000 \$ de La Radio du Haut.

Il est entendu que les sommes seront versées seulement en janvier 2026.

ADOPTÉ

**2025-288 EMBAUCHE – MAXIME BIBEAU – INSPECTEUR EN
BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Maxime Bibeau, en date du 29 septembre 2025 à titre d'employé en probation à l'échelon 1 d'inspecteur en bâtiments et environnement de la convention collective en vigueur.

QUE Maxime Bibeau soit nommé responsable de l'émission des permis et des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2025-289 ADDENDA – CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les membres du comité des ressources humaines soient autorisés à signer l'addenda au contrat de la Directrice générale suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉ

2025-290 LÉGION CANADIENNE – ACHAT DE COURONNE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville achète une couronne au coût de 65 \$ pour le jour du Souvenir.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2025-291 ARRÊT OBLIGATOIRE – TARDIF-SAINT-PIERRE-PLACE SAINT-PIERRE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QU'un arrêt obligatoire soit installé dans toutes directions sur la rue Tardif à l'intersection de la rue Saint-Pierre et Place Saint-Pierre. **ADOPTÉ**

2025-292 CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

En conséquence, la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
 - minister-ministre@infrc.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **Votre député fédéral**
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
 - info@fcm.ca

ADOPTÉ

2025-293 ADOPTION RÈGLEMENT 875 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 870 RÈGLEMENT DE TAXATION

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 875 intitulé « Règlement 875 modifiant le Règlement 870 Règlement de taxation », soit adopté.

ADOPTÉ

2025-294 ADOPTION RÈGLEMENT 876 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 685 RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 876 intitulé « Règlement 876 modifiant le Règlement 685 Règlement général », soit déposé.

ADOPTÉ

Le conseiller Dany Langlois quitte l'assemblée, il est 19 h 29.

2025-295 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 877 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-11 À MÊME LA ZONE Ra-20

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 877 intitulé « Règlement numéro 877 modifiant le règlement de zonage

numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-11 à même la zone Ra-20 », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2025-296 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-11 À MÊME LA ZONE
Ra-20**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 877 intitulé « Règlement numéro 877 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-11 à même la zone Ra-20 », soit déposé. **ADOPTÉ**

Le conseiller Dany Langlois reprend son siège, il est 19 h 32.

**2025-297 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 878 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR CRÉER
LA ZONE Rc-19 ET MODIFIER LA ZONE C-6 À MÊME LA
ZONE C-7**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guillaume Landry, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 878 intitulé « Règlement numéro 878 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour créer la zone Rc-19 et modifier la zone C-6 à même la zone C-7 », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2025-298 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR CRÉER
LA ZONE Rc-19 ET MODIFIER LA ZONE C-6 À MÊME LA
ZONE C-7**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 878 intitulé « Règlement numéro 878 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour créer la zone Rc-19 et modifier la zone C-6 à même la zone C-7 », soit déposé. **ADOPTÉ**

**2025-299 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 879 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 685**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 879 intitulé « Règlement numéro 879 modifiant le règlement général numéro 685 », afin d'interdire le stationnement sur la rue Warner en période hivernale, sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2025-300 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 685**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 878 intitulé « Règlement numéro 879 modifiant
le règlement général numéro 685 », soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2025-301 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48. **ADOPTÉ**

Lyne Boulanger, mairesse Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2025-269	Approbation des comptes
2075-272	Salaires Élections 2025
2025-273	Crédit-Bail – Banque Toronto-Dominion
2025-281	Adjudication de contrat – Recherche de fuites précises avec corrélateur acoustique
2025-282	Adjudication de contrat – Sel de déglacage
2025-283	Adjudication de contrat – Clôture garage municipal
2025-284	Adjudication de contrat – Gestionnaire pour les rénovations du Centre Culturel
2025-285	Adjudication de contrat – Projet de surveillance
2025-286	Adjudication de contrat – Remplacement réservoir eau chaude Zamboni
2025-287	Plan de partenariat – La radio du Haut
2025-289	Addenda – Contrat directrice générale
2025-290	Légion canadienne – Achat de couronne